

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la deux cent vingt-troisième assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 17 mars 2004.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

M. Gilles Goddard, préfet
M^{me} Johanne Demers Blais, Ascot Corner
M. Orvil Anderson, Bury
M. Noël Pratte, Chartierville
M. Bertrand Landry, Cookshire-Eaton
M. Marc Latulippe, Dudswell
M. Martin Mailhot, East Angus
M. Emmanuel Prévost, Hampden
M. Jacques Blais, La Patrie
M^{me} Réjeanne Bureau, Lingwick
M^{me} Jacqueline B. Perron, Saint-Isidore-de-Clifton
M^{me} Chantal Ouellet, Scotstown
M. Michel Gendron Weedon
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier
M. Martin Maltais, secrétaire-trésorier adjoint

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2004-03-3485

Sur la proposition de Orvil Anderson, appuyée par Johanne Demers Blais, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

Aux points : 6 : Avis de motion règlement cours d'eau
22 : Politiques familiales municipales

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présence des représentants municipaux
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présence du public dans la salle
 - Robert Fortin ou Lise Lemieux – MDER
 - Geneviève Mathieu et Christine Baron – Comité Loisir Haut-Saint-François
5. Adoption du procès-verbal
 - 18 février 2004
6. Aménagement, urbanisme, forêt, géomatique
 - Demande Chartierville
 - *Avis de motion règlement cours d'eau*
7. Rapport financier
 - Adoption des comptes
8. Règlement d'emprunt 224-04 concernant le projet de bioréacteur – écocentre – centre de tri ainsi qu'un bassin d'urgence de gestion des eaux au L.E.S.
9. Comité administratif
 - *Avis de motion règlement concernant la fréquence et le lieu des sessions du comité administratif de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François*
10. Équipements supralocaux
 - Rapport du commissaire
11. Journée municipale
12. Boues de fosses septiques
 - Rapport du comité
 - Soumission mesurage

- Soumission collecte et transport
- Disposition (suivi du dossier)
- 13. Pacte rural
 - Tableau des projets déposés
- 14. Centre de tri
 - Modification à l'entente
- 15. Présence du public dans la salle
- 16. Réunions du comité administratif
 - 7 janvier 2004
 - 21 janvier 2004
 - 4 février 2004
 - 18 février 2004
- 17. Rapport du préfet
- 18. Rapport du préfet suppléant
- 19. Rapports des membres du C. A. et du comité de développement
- 20. Correspondance
- 21. Recommandations des membres
- 22. Questions diverses
 - Fibre optique
- 23. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Présence du public dans la salle

Geneviève Mathieu et Christine Baron – Comité Loisir Haut-Saint-François

Geneviève Mathieu présente l'outil que le CSLE a bâti pour chacune des localités du territoire de la MRC. Ces cartables contenant divers fascicules détaillent les équipements en place dans les municipalités.

Emmanuel Prévost arrive à ce moment – 19 h 35

Cet outil de travail et d'étude permettra aux municipalités de faire des choix éclairés quant au devenir de leurs espaces de jeux.

Lise Lemieux – MDER

Lise Lemieux est présente afin d'entretenir les élus sur le plan du gouvernement en lien avec le développement économique régional. La réforme des infrastructures de développement économique est présentée par le biais de deux brochures, une traitant de la loi 34 et l'autre traitant des faits saillants de la politique gouvernementale. Au terme de la présentation, la discussion s'engage en lien avec les inquiétudes de la perte ou non du Fonds local d'investissement pour le territoire de la MRC.

5/ Adoption du procès-verbal

- 18 février 2004

RÉSOLUTION N° 2004-03-3486

Sur la proposition de Michel Gendron, appuyée par Jacques Blais, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 février 2004.

ADOPTÉE

6/ Aménagement, urbanisme, forêt et géomatique

Demande Chartierville

Claude Brochu informe l'assemblée que la demande la Municipalité ne pourra être acceptée puisqu'à la suite d'une rencontre avec le MAPAQ et le MAMSL, les conclusions s'avèrent négatives en ce qui concerne l'usage proprement dit. La discussion se poursuit alors sur les demandes octroyées ailleurs en province et en lien avec l'UPA.

Avis de motion règlements cours d'eau

Ruisseau Beaudoin – Mackey

AVIS DE MOTION est donné par Johanne Demers-Blais, conseillère de la MRC, à l'effet qu'il sera soumis a une séance ultérieure un règlement concernant le ruisseau Beaudoin – Mackey.

Ruisseau Rousseau et branches

AVIS DE MOTION est donné par Michel Gendron, conseiller de la MRC, à l'effet qu'il sera soumis a une séance ultérieure un règlement concernant le ruisseau Rousseau et branches.

Rivière au Saumon

AVIS DE MOTION est donné par Réjeanne Bureau, conseillère de la MRC, à l'effet qu'il sera soumis a une séance ultérieure un règlement concernant la rivière au Saumon.

7/ Rapport financier

Adoption des comptes

Plusieurs questions sont posées en lien avec les comptes. La liste ne semble pas assez détaillée, les membres souhaitent avoir plus d'information en lien avec les nombreux chèques émis par le bureau. Une vérification sera faite avec le logiciel afin de voir la possibilité de fournir davantage de détails sur cette liste mensuelle.

RÉSOLUTION N° 2004-03-3487

Sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Noël Pratte, IL EST RÉSOLU de procéder à leur paiement comme suit :

Salaires : février 2004 : 37 561,08 \$

Comptes à payer : février 2004 : 107 433,08 \$

ADOPTÉE

Je, soussigné, Claude Brochu, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Claude Brochu, secrétaire-trésorier

8/ Règlement d'emprunt 224-04 concernant le projet de bioréacteur – écocentre – centre de tri

RÉSOLUTION N° 2004-03-3488

RÈGLEMENT N° 224-04

Règlement d'emprunt relatif au projet de bioréacteur – écocentre – centre de tri ainsi qu'à la construction d'un bassin d'urgence au lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC du Haut-Saint-François

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François désire développer des solutions durables pour préserver l'environnement;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a déposé un projet au programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 » visant l'expérimentation d'un bioréacteur comme nouvelle technologie de traitement et de recyclage des matières résiduelles au centre de gestion environnementale de la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE ce projet, qui vise à atteindre les objectifs de la politique québécoise en gestion des matières résiduelles, contient également un centre de tri et un écocentre;

ATTENDU QUE le comité de gestion de l'entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures a approuvé une contribution de 671 870 \$ dans le cadre du sous-volet 1.3 du programme;

ATTENDU QUE la MRC doit également procéder à la construction d'un bassin d'urgence pour les eaux de lixiviation du L.E.S.;

ATTENDU QU'un estimé préliminaire a été fait par GSI Environnement concernant le projet de bioréacteur – écocentre – centre de tri et qu'un estimé préliminaire a également été fait par la firme Aquagénie concernant la construction du bassin d'urgence;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est estimé à un million six cent quarante mille huit cent trente-trois dollars (1 640 833 \$);

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux projetés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par Chantal Ouellet, conseillère de la MRC, lors de l'assemblée ordinaire du 26 novembre 2003;

À CES CAUSES, sur la proposition de Marc Latulippe, appuyée par Jacqueline B. Perron, IL EST RÉSOLU :

Que le règlement numéro 224-04 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 –

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 –

Le conseil de la MRC du Haut-Saint-François décrète qu'il est autorisé à dépenser une somme de 1 640 833 \$ pour les travaux relatifs au bioréacteur – écocentre – centre de tri le budget tel que détaillé dans l'estimé préliminaire de GSI Environnement et pour le bassin d'urgence tel que détaillé dans l'estimé préliminaire de la firme Aquagénie dans son document d'octobre 2003.

ARTICLE 3 –

Le conseil décrète une dépense n'excédant pas un million six cent quarante mille huit cent trente-trois dollars (1 640 833 \$) pour :

Bioréacteur – écocentre – centre de tri

Jalon	Coût
<u>Planification</u> Coordination du projet	20 080 \$
<u>Conception</u> Surveillance et construction AQ/CQ	30 060 \$
<u>Construction des infrastructures</u> Aménagements généraux Bâtiment technique et plateforme de tri Équipement de tri/conditionnement Piézomètres de contrôle Préparation du terrain Système d'imperméabilisation Collecte du lixiviat et évacuation des eaux pluviales Fermeture temporaire des cellules Système de recirculation du lixiviat Système d'injection d'air et biofiltre	20 240 \$ 318 000 \$ 225 000 \$ 6 000 \$ 30 288 \$ 67 200 \$ 98 500 \$ 36 750 \$ 42 600 \$ 93 550 \$
<u>Étude du comportement</u> Instrumentation et enregistrement de données	40 000 \$
<u>Suivi de l'expérimentation</u> Suivis divers et relevés topographiques	217 700 \$
<u>Opération des biocellules</u> Coût additionnel pour réaliser l'expérimentation vs enfouissement direct	72 000 \$
TAXES NETTES (11,5 %)	133 315 \$
TOTAL	1 451 283 \$

Bassin d'urgence

Jalon	Coût
Préparation du site mob-démob Déboisement et essouchages	10 000 \$
Construction du bassin 9500 m ³	90 000 \$
Ajout d'un aérateur 10 HP	25 000 \$
Clôture périphérique	10 000 \$
Chemin d'accès, aménagement divers	5 000 \$
Divers imprévus, contingences	30 000 \$
TAXES NETTES (11,5 %)	19 550 \$
TOTAL	189 550 \$

Pour l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, la MRC du Haut-Saint-François décrète un emprunt pour une période de 15 ans pour un montant de 1 304 898 \$ et de 10 ans pour un montant de 335 935 \$ (contribution du gouvernement du Québec).

ARTICLE 4 –

Le conseil approuve à l'avance le montant de toute subvention qu'il recevra du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec ou de toute autre source en rapport avec ce règlement.

ARTICLE 5 –

Les dépenses engagées relativement aux intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont répartis entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté proportionnellement à la richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ARTICLE 6 –

Cependant au lieu de prélever la taxe annuelle prévue à l'article précédent, le conseil pourra affecter annuellement une partie des revenus du site d'enfouissement.

ARTICLE 7 –

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil le tout conformément à la loi.

ARTICLE 8 –

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

9/ Comité administratif

AVIS DE MOTION est donné par Chantal Ouellet, conseillère de la MRC, à l'effet qu'il sera soumis à une séance ultérieure un règlement concernant la fréquence et le lieu des sessions du comité administratif de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François.

10/ Équipements supralocaux

Rapport du commissaire

Claude Brochu fait état du rapport émis par le Commissaire en charge du dossier. Les principaux points touchant la MRC sont la cour municipale et l'aréna de East Angus. En ce qui concerne la cour, il n'en tient qu'à la volonté régionale de la rendre régionale, pour l'aréna, le rapport est clair, il devient à la charge de la MRC, soit la dette et l'exploitation qui en découle.

Les membres émettent leur mécontentement face à cette décision du commissaire. Une discussion s'engage alors sur les démarches qui peuvent être entreprises afin de ne pas être obligé de récupérer cet équipement. Il est convenu d'inviter les procureurs pour le prochain conseil des maires afin d'être plus éclairés sur les moyens qu'a la MRC.

11/ Journée municipale

Actuellement, la minorité des municipalités a répondu à l'appel lancé il y a quelques semaines déjà. Un tour de table est rapidement fait afin de mesurer le nombre potentiel de présences à cette journée. Le préfet mentionne que le tout se déroulera à la salle de l'église Saint-Paul plutôt qu'à l'hôtel de ville. Le programme est revu sommairement afin d'informer les élus.

12/ Boues de fosses septiques

Rapport du comité

Le comité s'est réuni lundi dernier, voici ses recommandations :

Soumission mesurage

Aller en soumission pour un an et trois ans afin de valider l'écart de prix et indiquer au devis que des photos soient prises.

RÉSOLUTION N° 2004-03-3489

Sur la proposition de Johanne Demers Blais, appuyée par Jacques Blais, IL EST RÉSOLU de mandater le comité administratif à aller en soumission concernant le mesurage des boues de fosses septiques du territoire de la MRC du Haut-Saint-François, sauf pour le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE

Soumission collecte et transport

Pour le devis de collecte et transport, le comité a convenu de demander une soumission pour cette année seulement compte tenu le retard dans le dossier actuellement. Il est quelque peu tard pour obtenir des prix compétitifs, en ce sens, au mois d'octobre, il sera pertinent de solliciter de nouvelles offres pour 5 ans. Enfin, il est clair que le devis fera mention d'obtenir un prix à la fosse plutôt qu'à l'heure.

RÉSOLUTION N° 2004-03-3490

Sur la proposition de Emmanuel Prévost, appuyée par Orvil Anderson, IL EST RÉSOLU de mandater le comité administratif à aller en soumission concernant la collecte et le transport des boues de fosses septiques du territoire de la MRC du Haut-Saint-François, sauf pour le territoire de la ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE

Disposition (suivi du dossier)

En ce qui concerne la disposition, le rapport de la firme Aquatech, qui gère l'usine de traitement des eaux de la ville de East Angus, a été rendu disponible à la MRC. Une lecture sommaire permet de croire qu'il ne sera pas possible de disposer des boues à cet endroit. Une rencontre entre les instances de la Ville et un représentant de la firme aura lieu incessamment afin d'approfondir le dossier.

13/ Pacte rural

Tableau des projets déposés

Le tableau résumant les demandes est déposé aux élus. Une somme totale de 800 000 \$ est demandée au pacte, et ce, pour 14 projets.

14/ Centre de tri

Modification à l'entente

Les données demeurent inchangées en ce qui concerne l'échéancier pour passer à la collecte mélangée. En effet, c'est en janvier 2005 que débutera ce type de collecte. Il est presque certain que les MRC du Val-Saint-François et d'Asbestos entreront comme propriétaires et que Memphrémagog le fera aussi. Le taux de 3,08 \$ par porte sera alors maintenu comme mentionné auparavant dans les assemblées du conseil des maires.

15/ Présence du public dans la salle

Hélène Dumais, Saint-Isidore-de-Clifton

M^{me} Dumais désire savoir quand sera adopté le PGMR. On lui répond que cette étape est à venir. Les maires avaient choisi de retarder cette adoption afin de voir ce que ferait le gouvernement par rapport à la loi.

16/ Réunions du comité administratif

- 7 janvier 2004
- 21 janvier 2004
- 4 février 2004
- 18 février 2004

RÉSOLUTION N° 2004-03-3491

Sur la proposition de Noël Pratte, appuyée par Emmanuel Prévost, IL EST RÉSOLU d'entériner les décisions prises lors des réunions du comité administratif du 7 janvier 2004, 21 janvier 2004, 4 février 2004 et 18 février 2004.

ADOPTÉE

17/ Rapport du préfet

Disponible au bureau de la MRC.

18/ Rapport du préfet suppléant

Disponible au bureau de la MRC.

19/ Rapports des membres du C.A. et du Comité de développement

Disponibles au bureau de la MRC.

20/ Correspondance

1/ Offres de service

- 1- Groupe COMU : Gestion énergétique et solutions d'entreposage
- 2- Trans-Formation : Offre pour le portail informatique

2/ Organismes

- 1- FQHZ : Document d'information contre l'élargissement du Saint-Laurent
- 2- Townshippers : Lancement de la nouvelle ressource en perspective d'emploi
- 3- Comité du patrimoine paysager estrien : Invitation à la conférence de presse
- 4- Actions Interculturelles : Déjeuner Forum
- 5- Québec Municipal : Campagne 2004 – sollicitation d'un appui
- 6- CLD du Haut-Saint-François : Lettre concernant le rapport Brunet vs le FLI
- 7- Comité du patrimoine paysager estrien : Bilan de la tournée
- 8- CSHC : Politique familiale, réponse concernant la demande de partenariat
- 9- Chambre de commerce de East Angus et région : Certificat et horaire des activités
- 10- Système d'Inspection Maintenance : Demande de collaboration pour la section frontalière de la MRC

3/ Formation

- 1- Competia : Formation en analyse financière de projets
- 2- Centre de formation Lac-Abitibi/FQM/infrastructures-transport : Cours en voirie municipale

4/ FCM & FQM

- 1- FQM : Lettre concernant les demandes en matière de sécurité publique
- 2- FQM : Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État dans le capital de risque

5/ Gouvernements du Québec et du Canada

- 1- MAMSL : Documents sur la semaine de la municipalité et Mérite municipal
- 2- Recyc-Québec : Compte rendu de la rencontre de la filière papiers et cartons
- 3- Sécurité publique : Réception de la seconde tranche de 20 000 \$ pour le schéma de couverture de risques incendies
- 4- Sécurité publique : Accusé de réception concernant la prolongation du délai pour soumettre le schéma de couverture de risques
- 5- MENVQ : Liste des demandes de certificat d'autorisation
- 6- MENVQ : Demande de centre de récupération de matériaux secs
- 7- MAMSL : Équilibrage pour Bury, Hampden, Scotstown et Lingwick
- 8- MDR : Lettre accompagnant le chèque de la seconde tranche du pacte rural
- 9- MAMSL : Accusé de réception des Fonds municipaux verts

6/ MRC du Québec

- 1- MRC Le Val-Saint-François : Règlement concernant l'adoption finale du PGMR de cette MRC
- 2- MRC de la Vallée-de-la-Gatineau : Demande de modification législative versus les transporteurs lourds
- 3- MRC de Lac-Saint-Jean-Est : Résolution concernant le délai d'attente dans les urgences
- 4- MRC de Coaticook : Nomination du bureau des délégués

7/ Municipalités

- 1- Ascot Corner : Résultat de l'élection du 22 février 2004
- 2- East Angus : Résolution concernant le maire suppléant
- 3- Westbury : Règlement 54-2004
- 4- Contribuable de Cookshire-Eaton : Demande de nettoyage du ruisseau Racey
- 5- East Angus (Martel, Brassard, Doyon) : Lettre concernant le dossier d'évaluation de la Ville
- 6- La Patrie : Avis de rétention de la somme de 7075 \$ concernant les boues de fosses septiques
- 7- Westbury : Avis concernant la réglementation sur les boues de fosses septiques
- 8- Chartierville : Résolution concernant l'autorisation d'opérer un garage municipal dans cette localité

Mise en filière

Sur la proposition de Chantal Ouellet, la correspondance est mise en filière.

21/ Recommandations des membres

Politique de dépenses des élus

Johanne Demers-Blais désire que la politique de dépenses des élus soit mise en priorité. Claude Brochu répond qu'il est prévu de régler ce dossier au cours de la période printanière.

22/ Questions diverses

Fibre optique

Ce dossier avance peu actuellement. Une rencontre de mise à niveau est prévue pour le vendredi 19 mars avec la commission scolaire des Hauts-Cantons. D'autre part, Bell est en campagne promotionnelle et offre des forfaits fort avantageux sur Internet régulier, intermédiaire et haute vitesse.

Politiques familiales municipales

Gilles Goddard offre aux municipalités désireuses de se doter d'une politique familiale municipale de travailler en concertation avec la MRC. En ce sens, la ressource humaine attirée à cette tâche à la MRC pourra collaborer en équivalence de temps ressource. Cette mesure permettra aux localités de réaliser à peu de frais une politique locale et de même, le mandat de l'employée pourra être prolongé à la MRC.

23/ Levée de l'assemblée

Marc Latulippe propose la levée de l'assemblée à 22 h 41.

Claude Brochu
Secrétaire-trésorier

Gilles Goddard
préfet